

Entre les sessions 2006 et 2023, le nombre de primo-diplômés d'un bac +5 a pratiquement doublé (+80%). Le volume de ceux qui font le choix de poursuivre des études supérieures augmente plus modérément, de près de 13% (27 000 en 2006 contre près de 31 000 en 2023). En proportion en revanche, la part de poursuivants parmi les primo-diplômés d'un bac +5 présente une tendance à la baisse de plus de 10 points : de 28% en 2006 à 17% en 2023.

Les primo-diplômés qui poursuivent des études ont globalement de meilleurs profils scolaires et des profils sociaux plus favorisés que ceux qui arrêtent leurs études, d'autant plus lorsqu'ils font le choix de s'inscrire de nouveau au sein d'une formation de niveau bac +5. Le type de bac +5 obtenu a une forte influence sur les comportements de poursuite d'études.

En amont, les caractéristiques sociodémographiques et académiques sont des déterminants importants du type de bac +5 obtenu et *in fine*, du choix d'arrêter ou de poursuivre des études après l'obtention d'un bac +5.

La poursuite d'études après l'obtention d'un diplôme de niveau bac +5

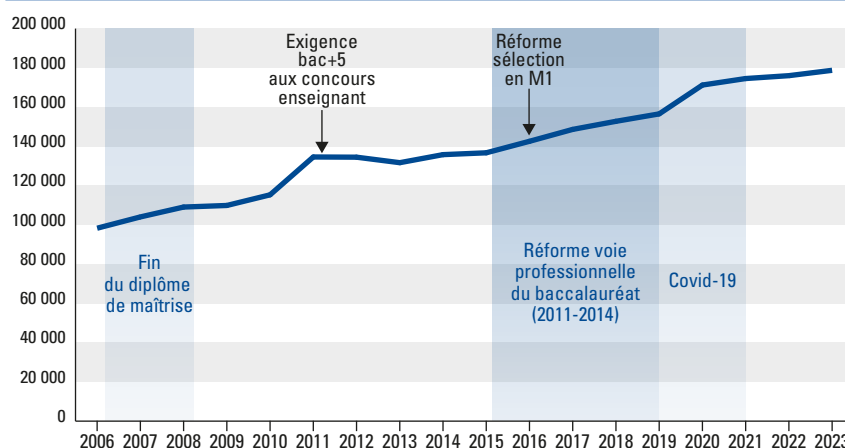
Entre 2006 et 2023, les effectifs de primo-diplômés d'un bac +5 ont presque doublé

À la fin de l'année 2005-2006, un peu moins de 100 000 étudiants ont obtenu pour la première fois un diplôme de niveau bac +5 en formation initiale. Depuis, ce nombre a régulièrement augmenté, pour atteindre près de 180 000 à la fin de l'année universitaire 2022-2023 (*figure 1*). Cette augmentation a eu lieu malgré la baisse de plus de 3% de la population des 22-27 ans, tranche d'âge dans laquelle se situent la plupart des étudiants obtenant un diplôme de niveau bac +5. Au total, entre 2006 et 2021, la proportion de primo-diplômés bac+5 parmi les 22-27 ans a doublé (*annexe 1*).

Plusieurs éléments peuvent expliquer, au moins en partie, cette augmentation. D'abord la fin progressive du diplôme de maîtrise (bac +4), dans la première partie des années 2000, au profit de celui de master (bac +5) a conduit de plus en plus d'étudiants, qui auparavant se seraient arrêtés au niveau bac +4, à valider un niveau bac +5. Ensuite, la forte augmentation constatée entre 2010 et 2011 (+20 400) est à associer à une modification des conditions d'éligibilité pour candidater aux concours enseignant. Jusqu'à la session 2010, il était possible de passer le CAPES ou le CRPE¹ en étant titulaire d'un diplôme de niveau bac +3 et l'agrégation avec un diplôme de

1. Certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement du second degré/Concours de recrutement des professeurs des écoles.

FIGURE 1 - Évolution des effectifs de primo-diplômés d'un bac +5 depuis 2006



Lecture : À la session 2006, 98 300 étudiants obtiennent pour la première fois un diplôme de niveau bac +5.

Champ : Primo-diplômés bac +5 en France.

Source : MESR-SIES – SISE.

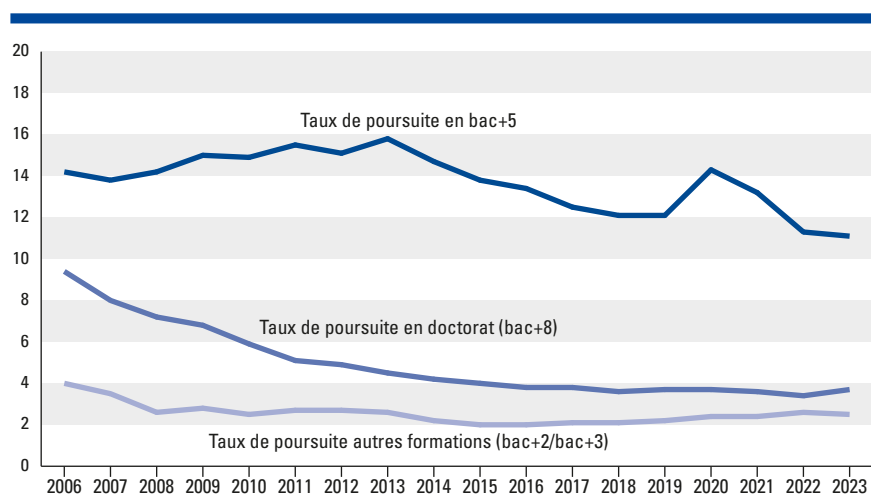
niveau bac +4. À partir de 2011, un master est requis et dès la rentrée 2011, les masters MEEF (Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation) comptabilisent plus de 37 000 inscrits. L'augmentation de près de 24 % entre les sessions 2015 et 2023 est notamment portée par les réformes de la voie professionnelle du baccalauréat, celle de la sélection en master et par la crise sanitaire. La réforme du baccalauréat professionnel en trois ans a accentué les intentions de poursuites d'études supérieures et la part de bacheliers professionnels parmi les primo-diplômés d'un bac +5 a plus que doublé entre les sessions 2011 (0,5 %) et 2023 (1,2 %). La réforme de la sélection en master portant celle-ci à l'entrée du master depuis la rentrée 2017 a augmenté la réussite des étudiants, avec une progression de 5 points en moyenne du taux de passage en 2e année de master et de près de 4 points du taux de réussite en 2 ans pour la première promotion concernée. Les sessions 2020 et, dans une moindre mesure, 2021, sont également marquées par des conditions d'examens particulières dans le contexte de la crise sanitaire, aboutissant à des taux de réussite plus élevés, à tous les niveaux de diplôme [\(annexe 2\)](#).

Ces évolutions s'inscrivent plus globalement dans un contexte d'expansion scolaire et d'allongement de la durée des études, entraînant une augmentation générale de la part de la population diplômée. En 50 ans, la part de bacheliers dans une génération a augmenté de 60 points pour atteindre près de 80 % en 2023 et les études supérieures suivent cette tendance : 52 % des jeunes de 25 à 29 ans sont diplômés du supérieur en 2023, soit 11 points de plus en 20 ans.

Dans le même temps, la poursuite d'études après un bac+5 a diminué de 10 points

Une majorité des primo-diplômés d'un bac +5 ne poursuivent par leurs études et entrent sur le marché du travail. Le taux de poursuite présente une tendance à la baisse, passant de 28 % en 2006 à 17 % en 2023 [\(annexe 3\)](#), alors que le volume de primo-diplômés d'un bac +5 en poursuite d'études augmente, passant de 27 000 environ en 2006 contre près de 31 000 en 2023 (+13 %).

FIGURE 2 - Taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur par niveau suite à l'obtention d'un 1^{er} bac +5 depuis 2006 (en %)



Lecture : À la session 2006, 14,2 % des primo-diplômés bac +5 poursuivent dans une formation de niveau bac +5.

Champ : Primo-diplômés bac +5 en France.

Source : MESR-SIES.

Cette baisse est d'abord portée par la diminution du taux de poursuites d'études en doctorat. Alors que plus de 9 % des étudiants diplômés d'un bac +5 poursuivaient en doctorat en 2006, ce taux est inférieur à 4 % en 2023. Cette évolution provient en premier lieu d'une diminution importante des effectifs de primo-inscrits en doctorat durant cette période (-14 %, [annexe 4](#)). Durant la période 2013-2023, le nombre de doctorants a fortement diminué en Sciences humaines et humanités, Sciences de la société et en Sciences et technologies de l'information et de la communication (L'état de l'emploi scientifique en France, 2025). Des conditions d'obtention plus strictes d'un financement et le fait que l'augmentation du nombre de diplômés bac +5 n'a pas été suivie d'une augmentation du financement des établissements et donc de leur capacité à financer des thèses, peuvent expliquer une part de cette baisse d'effectif. En 2023-2024, les doctorants en Sciences exactes et applications, ainsi qu'en Sciences du vivant sont très majoritairement financés (respectivement 97 % et 85 %), alors que seulement un doctorant sur deux est financé en Sciences humaines et sociales (SHS). La baisse du taux de poursuite en doctorat provient aussi de ce que l'augmentation du nombre de diplômés de bac +5 se soit faite par l'ajout d'étudiants qui arrêtaient auparavant leurs études plus tôt. Leur propension à poursuivre en doctorat est donc plus faible. Les étudiants se destinant aux concours d'enseignement en constituent une illustration : ils ont contribué à partir

de 2011 à augmenter le nombre de diplômés d'un bac +5 mais ne poursuivent que très marginalement en thèse.

Entre 2006 et 2023, la part de primo-diplômés d'un bac +5 se réinscrivant au niveau bac +5 varie entre 10 % et 16 %. Cette part augmente entre la session 2008 et la session 2013, ce qui pourrait traduire une insertion professionnelle rendue plus difficile dans une période marquée par la crise financière de 2008. Anticipant un délai plus important entre la fin de leurs études et l'obtention d'un emploi, davantage d'étudiants auraient choisi de se réinscrire. Cette réinscription pouvant aller de pair avec une recherche active de travail. De fait, les taux de réussite du deuxième diplôme sont relativement bas [\(encadré\)](#) : certains étudiants auraient pu renoncer à le valider parce qu'ils ont obtenu un emploi entretemps. La baisse des taux de poursuite à partir de 2013 allant alors de pair avec un contexte économique plus favorable. Les diplômés de la session 2020 sont plus de 14 % à poursuivre au sein d'une formation de niveau bac +5. Ce « pic » pourrait ici encore correspondre à une stratégie vis-à-vis d'un marché du travail moins favorable aux demandeurs d'emploi durant la crise sanitaire liée à l'épidémie de Covid-19.

Durant cette période, l'alternance, et plus particulièrement l'apprentissage, s'est considérablement développée. L'apprentissage est possible dans l'enseignement supérieur depuis la réforme Séguin en 1987. Les formations en apprentissage ont commencé à se développer au milieu des années 1990 mais s'amplifient nettement dans les années

2000 avec l'ouverture à l'apprentissage des licences et des masters suite à la réforme LMD. Puis la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a réformé en profondeur le système en vue de favoriser l'accès à l'apprentissage (Brouilaud, Ndao, 2022). Ainsi, si moins de 3 % des primo-diplômés de la session 2006 avaient obtenu leur bac +5 en alternance (*annexe 5*), c'est le cas de 17 % de ceux de la session 2023. Or, les étudiants validant un bac +5 à la session 2023 en étant alternants sont seulement 9 % à poursuivre leurs études alors que ceux ayant obtenu leur diplôme hors alternance sont 19 % dans ce cas. Le développement de l'apprentissage pourrait donc être un facteur explicatif de la baisse tendancielle du taux de poursuite.

Les caractéristiques sociodémographiques et académiques influencent les poursuites d'études

À la session 2023, les primo-diplômés d'un bac +5 sont majoritairement des femmes (53 %), des étudiants de nationalité française (80 %), âgés de 22 ans ou moins (39 %), détenteurs d'un baccalauréat général (75 %), ayant obtenu une mention au baccalauréat (59 %) et issus d'un ménage à dominante cadre en augmentation parmi les primo-diplômés d'un bac +5, ainsi qu'une diminution de l'âge d'obtention du diplôme. En effet, 31 % des primo-diplômés de la session 2011 avaient 22 ans ou moins à l'obtention du diplôme bac +5, ils sont 39 % dans ce cas à la session 2023. Inversement, si 44 % des primo-diplômés de la session 2011 avaient plus de 23 ans à l'obtention du diplôme bac +5, ils ne sont plus que 36 % dans ce cas à la session 2023.

Parmi les primo-diplômés d'un bac +5 de la session 2023, 17 % poursuivent des études à la rentrée 2023. Ce taux varie selon les caractéristiques des étudiants. Il est par exemple décroissant avec l'âge auquel le diplôme est obtenu (21 % pour les étudiants qui ont 22 ans ou moins et 13 % pour ceux qui ont plus de 23 ans, *figure 3*). En outre, plus l'origine sociale des étudiants est favorisée plus

FIGURE 3 - Taux de poursuite d'études dans l'enseignement supérieur selon les caractéristiques sociodémographiques et scolaires des primo-diplômés bac +5 de la session 2023 (en %)

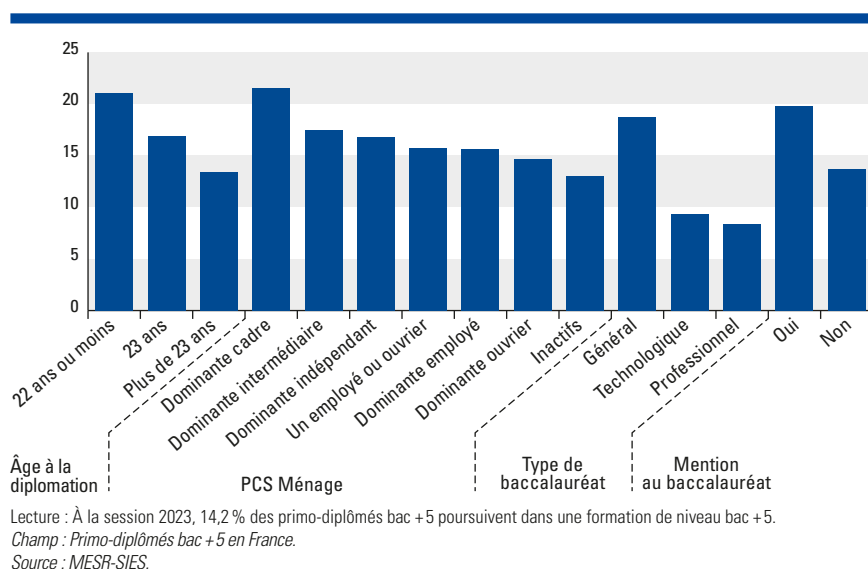
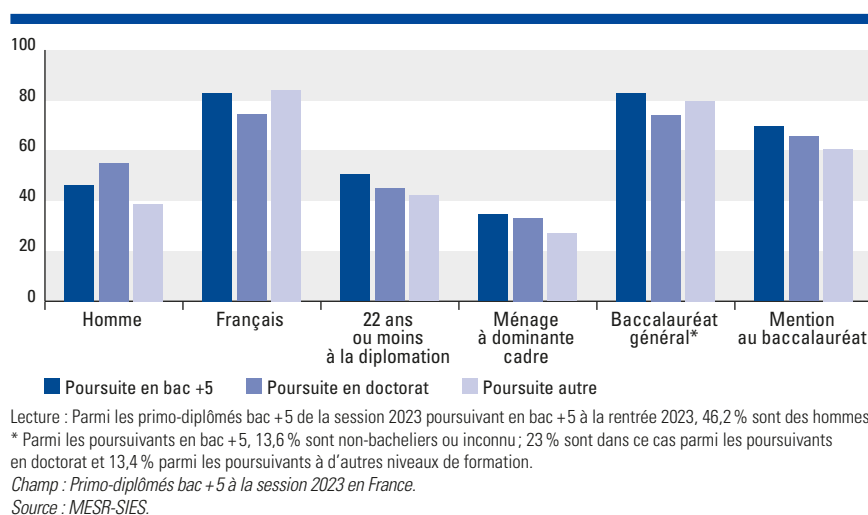


FIGURE 4 - Comparaison des caractéristiques sociodémographiques et scolaires selon le comportement de poursuite d'études des primo-diplômés bac +5 de la session 2023 (en %)



leur taux de poursuite est élevé. Le fait de prolonger ses études présente sans doute moins de « risques » lorsque les ressources financières de la famille sont plus importantes. Le fait d'avoir eu une mention au baccalauréat, et d'avoir eu un baccalauréat général plutôt que technologique ou professionnel va de pair avec un taux de poursuite plus élevé. L'écart de comportement est très faible entre les femmes et les hommes (respectivement 17,4 % et 17,1 %) ou entre les français et les étrangers (respectivement 17,6 % et 16,2 %). Les taux de poursuite des primo-diplômés d'un bac +5, par niveau de réinscription et selon les caractéristiques des étudiants, sont disponibles en *annexe 7*. Les statistiques descriptives permettent d'observer les liens entre certaines caractéristiques individuelles et le comportement de poursuite d'études après l'obtention d'un premier bac +5. Mais elles ne permettent

pas d'estimer l'intensité du lien de chacune des caractéristiques avec le comportement de poursuite adopté par les étudiants, net des effets des autres caractéristiques. Pour identifier la contribution spécifique de chaque variable, des régressions logistiques sont présentées à la fin de cette note, suite aux analyses descriptives. Dans l'ensemble, quel que soit le comportement de poursuite, les primo-diplômés qui poursuivent leurs études sont donc plus favorisés socialement et présentent de meilleurs profils scolaires que ceux qui arrêtent. Ces constats sont d'autant plus vrais lorsque la poursuite d'études se fait au sein d'une formation de niveau bac +5. Les parts d'étudiants âgés de 22 ans ou moins au moment de l'obtention du bac +5, d'étudiants issus de ménages à dominante cadre, de bacheliers généraux et de mentionnés au baccalauréat sont plus élevées parmi ceux

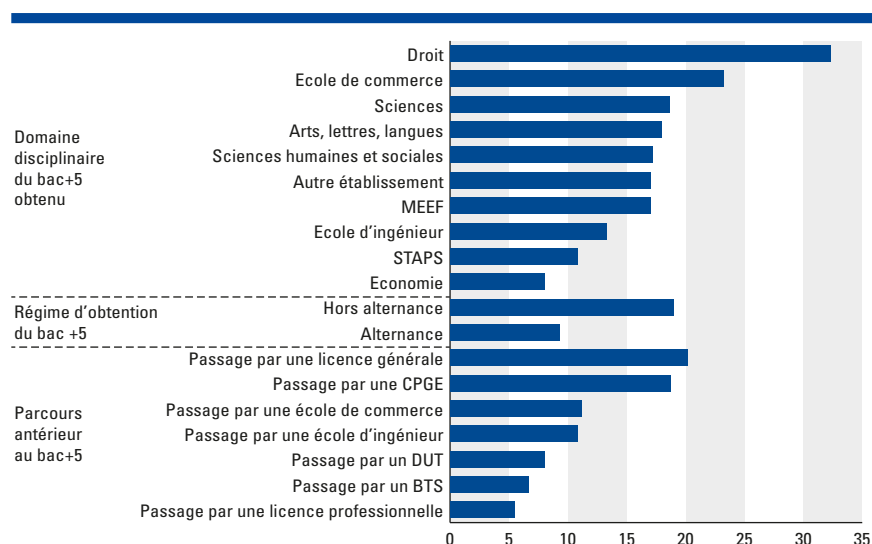
qui se sont de nouveau inscrits en bac +5 que parmi ceux qui poursuivent à d'autres niveaux (figure 4). Seule la part d'hommes est plus élevée parmi les poursuivants en doctorat. Ceux qui choisissent de poursuivre au sein d'une formation de niveau inférieur à bac +5 sont globalement les moins favorisés, la part d'étudiants de nationalité française y est cependant la plus élevée.

D'autres caractéristiques, relatives au parcours de l'étudiant influent également sur les taux de poursuite. Les diplômés bac +5 s'étant inscrits en licence professionnelle, en brevet de technicien supérieur ou en diplôme universitaire de technologie plus tôt dans leur parcours présentent des taux de poursuite d'études plus faibles après obtention du bac +5, ces diplômes étant davantage professionnalisants (figure 5). Le type de diplôme obtenu impacte également le taux de poursuite, qui s'étend de 8 % pour ceux ayant obtenu un bac +5 en économie à l'université à 32 % pour ceux ayant obtenu un bac +5 en droit à l'université².

En amont de l'obtention du bac +5, les caractéristiques sociodémographiques et scolaires sont différentes selon le type de bac +5 obtenu. Par exemple, 71 % des primo-diplômés d'école d'ingénieur sont des hommes contre seulement 24 % des primo-diplômés de master MEEF (annexe 8). Ces derniers sont également seulement 15 % à être issus d'un ménage à dominante cadre lorsque c'est le cas pour plus d'un tiers des primo-diplômés d'école, que ce soit d'ingénieur ou de commerce. In fine, le choix d'arrêter ou de poursuivre des études après l'obtention d'un bac +5 dépend en partie du type de bac +5 obtenu, dépendant lui-même des caractéristiques sociodémographiques et scolaires.

Parmi les primo-diplômés de la session 2023 poursuivant leurs études à la rentrée 2023, 64 % sont inscrits dans une formation de niveau bac +5 à nouveau (figure 6). Selon le type de diplôme obtenu ce taux varie entre 45 % pour les diplômés d'un bac +5 en STAPS à l'université (ils représentent 1 % de l'ensemble des primo-diplômés de la session 2023 poursuivant leurs études à la rentrée

FIGURE 5 - Comparaison des taux de réinscription dans l'enseignement supérieur selon les caractéristiques académiques des primo-diplômés bac +5 de la session 2023 (en %)

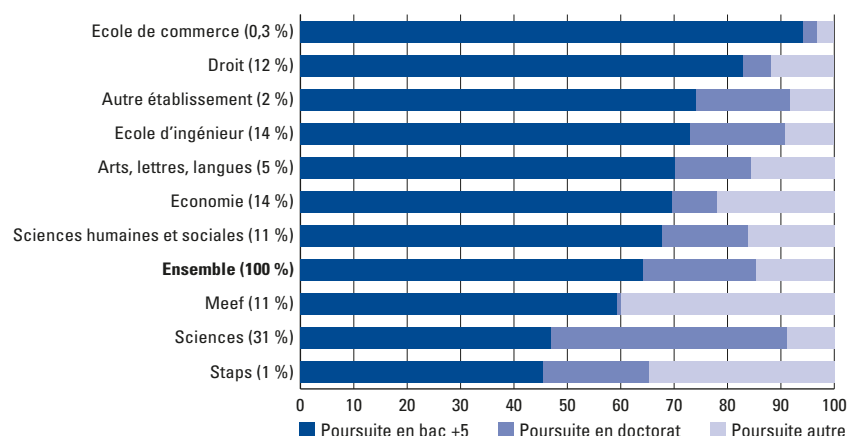


Lecture : Les diplômés universitaires en droit représentent 11,6 % des diplômés obtenus par les primo-diplômés bac +5 de la session 2023. Parmi eux, 32,3 % poursuivent leurs études à la rentrée 2023.

Champ : Primo-diplômés bac +5 à la session 2023 en France.

Source : MESR-SIES.

FIGURE 6 - Comparaison des comportements de poursuite d'études selon la typologie du bac +5 obtenu par les primo-diplômés bac +5 de la session 2023 en poursuite d'études à la rentrée 2023 (en %)



Lecture : Les diplômés en STAPS à l'université représentent 1 % des primo-diplômés bac +5 de la session 2023 qui poursuivent leurs études à la rentrée 2023. Parmi eux, 45,4 % sont en bac +5.

Champ : Primo-diplômés bac +5 à la session 2023 en France en poursuite d'études à la rentrée 2023.

Source : MESR-SIES.

2023) à 94 % pour les diplômés d'école de commerce (0,3 %). Dans l'ensemble, 21 % des diplômés poursuivant leurs études à la rentrée 2023 sont inscrits en doctorat ou dans une formation aboutissant au niveau bac +8. Là encore, ce taux varie selon le type de diplôme, de 1 % pour les diplômés d'un master MEEF à l'université à 44 % pour les diplômés d'un master en sciences à l'université. Ainsi, le type de premier diplôme de bac +5 obtenu est un déterminant à la fois du taux de poursuite et, pour les poursuivants, du niveau de la formation dans laquelle l'étudiant se réinscrit.

Les étudiants qui choisissent de se réinscrire au niveau bac +5 le font majoritairement dans un diplôme du même type que

celui qu'ils viennent de valider (figure 7). C'est notamment le cas pour ceux dont le 1^{er} diplôme relève du droit et pour les diplômés d'une école de commerce. Leur réinscription suit une logique de spécialisation et d'approfondissement du domaine puisque plus de 80 % se réinscrivent dans le même type de diplôme. Les formations les plus suivies à la rentrée 2023 par les diplômés d'un bac +5 en droit montrent majoritairement une volonté d'accéder à des professions spécifiques du domaine juridique. Par exemple, 43 % d'entre eux s'inscrivent en préparation à l'examen d'entrée en centre de formation professionnelle des avocats (annexe 9). En sciences (y compris école d'ingénieur), deux logiques peuvent être

². Dans cette typologie regroupée, l'ensemble des disciplines de diplôme obtenu au sein d'un autre type d'établissement sont regroupées sous l'appellation « autre établissement » (plus de détail dans l'onglet « méthodologie » et en annexe 7).

FIGURE 7 - Croisement des domaines disciplinaires du bac +5 obtenu à la session 2023 et du bac +5 de réinscription à la rentrée 2023 (en %)

Domaine disciplinaire du bac +5 de réinscription	Arts, lettres, langues	Droit	Économie	École de commerce	Sciences	École d'ingénieur	Sciences humaines et sociales	MEEF	STAPS
Domaine disciplinaire du bac +5 obtenu									
Arts, lettres, langues	42,3	1,8	3,5	2,9	1,0		14,4	33,1	0,8
Droit	0,7	83,5	7,3	4,2	0,6	0,2	2,7	0,7	0,2
Économie	1,8	7,0	42,5	31,1	6,6	3,6	5,6	1,7	
École de commerce				84,2		10,5			
Sciences	0,5	1,7	10,5	10,2	59,6	8,3	2,4	3,7	3,1
École d'ingénieur	0,4	1,8	5,6	18,4	13,8	58,4	1,2		0,2
Sciences humaines et sociales	6,4	9,2	6,8	3,6	4,6	0,6	40,4	27,9	0,5
MEEF	3,4	1,0	0,3	0,4	5,0		10,1	74,3	5,5
STAPS			5,3	11,4	19,3		7,0	9,6	43,9

Note : les cases vides correspondent à des effectifs inférieurs à 5 étudiants.

Lecture : Parmi les primo-diplômés bac +5 de la session 2023 dans le domaine disciplinaire ALL qui se sont réinscrits dans une formation débouchant à nouveau sur un niveau bac +5 à la rentrée 2023, 42,3 % se sont réinscrits dans le domaine disciplinaire ALL.

Champ : Primo-diplômés bac +5 à la session 2023 en France réinscrits dans une formation débouchant à nouveau sur un niveau bac +5 à la rentrée 2023.

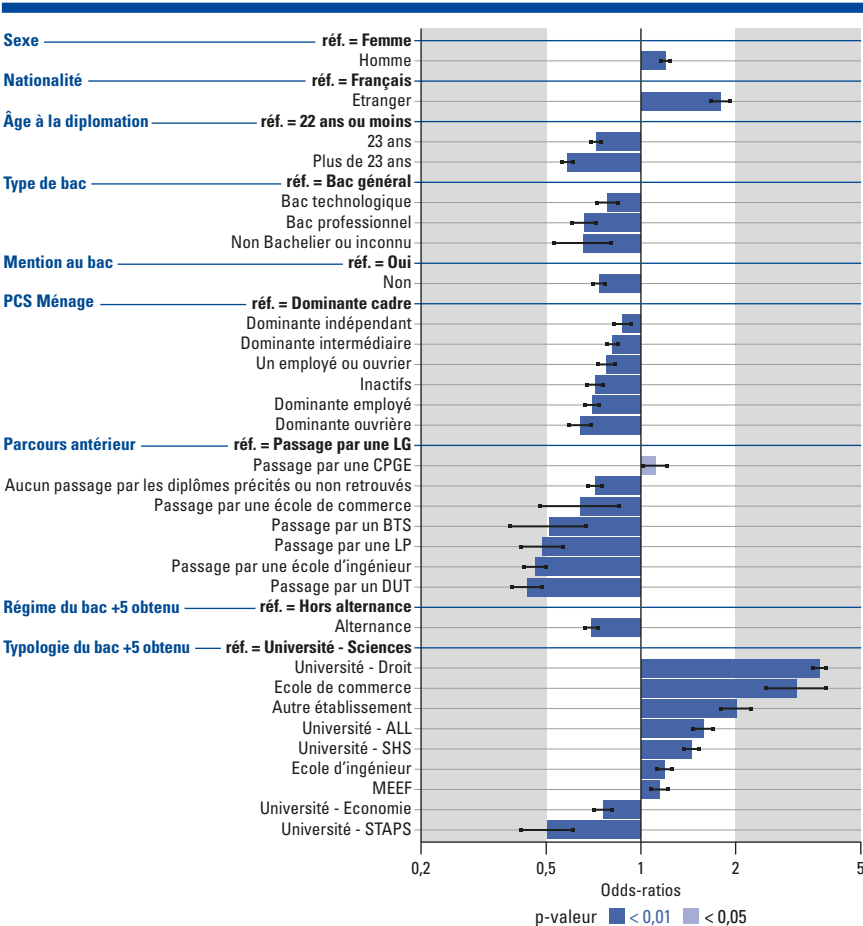
Source : MESRI-SIES.

distinguées : comme précédemment, un approfondissement du domaine lorsque la réinscription se fait en sciences, mais également pour une part non négligeable un complément de formation en management. Enfin, pour ceux dont le 1^{er} diplôme relève des domaines disciplinaires Arts, lettres, langues (ALL) et SHS, beaucoup poursuivent au sein d'une formation pour devenir

enseignant, peut-être dans une logique de réorientation. Les primo-diplômés de MEEF réinscrits en «MEEF» suivent en fait principalement des diplômes d'université complémentaires ou préparent l'agrégation. Pour les étudiants poursuivant leurs études en doctorat après leur bac +5, le parcours suit dans ce cas une logique disciplinaire, le domaine disciplinaire du doctorat étant

alors, dans la très grande majorité des cas, le même que celui du diplôme bac +5 obtenu précédemment (annexe 10). Enfin, le fait de poursuivre ses études au sein d'une formation conférant un niveau inférieur au bac +5 apparaît plutôt comme un choix de réorientation disciplinaire puisque dans chacun des domaines disciplinaires considéré, moins de la moitié se réinscrit dans le même domaine (annexe 11). Plus du tiers (39 %) s'inscrivent en licence (dont près de la moitié 46 % en L1, annexe 12), peut-être dans une volonté de reconversion, ou dans une logique d'attente d'insertion professionnelle.

FIGURE 8 - Facteurs explicatifs de la poursuite d'études en bac +5 après l'obtention d'un bac +5



Modalité statistiquement significative au seuil de 1 % (***), au seuil de 5 % (**), au seuil de 10 % (*), non significative au seuil de 10 % (n.s.)

Lecture : Toutes choses observées étant égales par ailleurs, avoir obtenu un bac +5 en droit à l'université plutôt qu'un bac +5 en sciences à l'université multiplie par près de quatre les chances relatives de poursuivre dans une formation de niveau bac +5.

Champ : Primo-diplômés bac +5 à la session 2023 en France.

Source : MESRI-SIES.

Les facteurs explicatifs des différents comportements de poursuite d'études

Comme expliqué précédemment, les statistiques descriptives ne permettent pas d'estimer l'intensité du lien de chacune des caractéristiques avec le comportement de poursuite adopté par les étudiants, net des effets des autres caractéristiques. Par exemple, détenir un diplôme bac +5 d'école d'ingénieurs et avoir été inscrit en CPGE au cours du parcours antérieur sont deux facteurs corrélés à la poursuite d'études mais aussi corrélés entre eux. Pour identifier la contribution spécifique de chaque variable, des régressions logistiques ont été mobilisées. À caractéristiques observées comparables, les chances relatives (onglet méthodologie) de poursuivre en bac +5 sont près de quatre fois plus élevées pour un étudiant ayant obtenu un bac +5 en droit à l'université que pour un étudiant ayant obtenu un bac +5 en sciences à l'université (figure 8). Seuls les diplômes bac +5 en économie et en STAPS

à l'université réduisent les chances relatives de poursuivre dans une formation de niveau bac +5 à nouveau. Être de nationalité étrangère, être un homme ou être passé par une CPGE dans son parcours antérieur sont aussi des facteurs favorables à la poursuite d'études en bac +5.

Toutes choses égales par ailleurs, les chances relatives de poursuivre en doctorat sont plus élevées pour les étudiants étrangers (*annexe 13*), certainement en lien avec la forte attractivité internationale de la formation doctorale française (Bodelin, Guy,

Meuric, 2025). Comme le montraient déjà les statistiques descriptives, par rapport à un master en sciences obtenu à l'université, tous les autres types de diplômes bac +5 réduisent les chances relatives de poursuivre en doctorat.

Enfin, et toujours à caractéristiques observées comparables, les chances relatives de poursuivre dans un niveau de formation inférieur au bac +5 sont plus élevées lorsque le diplôme bac +5 obtenu est universitaire, quelle que soit la discipline (*annexe 14*). Le fait d'avoir été inscrit auparavant en CPGE

ou en licence professionnelle (LP) diminue les chances relatives de poursuivre dans un niveau de formation inférieur au bac +5. Les autres modalités de cette variable, ainsi que le sexe, le type de baccalauréat ou encore l'origine sociale appréhendée par la PCS Ménage sont peu significatives dans ce modèle.

Justine Klipfel,
MESR-SIES

Pour en savoir plus

- « *L'État de l'emploi scientifique en France* », MESR-SIES, mai 2025
- « *Comparaisons internationales sur le doctorat : l'attractivité française avérée* », MESR-SIES, Louis Bodelin, Hélène Guy, Louis Meuric, mars 2025
- « *Recommandations pour la reconnaissance du doctorat dans les entreprises et la société* », MESR, Sylvie Pommier et Xavier Lazarus, octobre 2024
- « *L'État de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation en France 2024* », MESR-SIES, juin 2024
- « *Parcours et réussite en master à l'université : les résultats de la session 2023/2022/2021* », MESR-SIES, Justine Klipfel et Boris Ménard, décembre 2024/2023/2022
- « *Comment la situation des jeunes sur le marché du travail évolue-t-elle pendant la crise sanitaire ?* », DARES, Marie Gouyon, août 2022
- « *Les étudiants en apprentissage dans l'enseignement supérieur : effectif, profil et réussite* », MESR-SIES, Aurélien Brouillaud et Guirane Ndao, août 2022
- « *Démocratisations ségrégatives et parcours éducatifs des bac +5 : une étude pour trois générations de diplômés de bac +5* », Lien social et politiques, 89, 83-106, Philippe Lemistre (2022),
- « *En 2020, la crise sanitaire a rendu plus difficile l'accès à l'emploi à la sortie des études* », INSEE, Emilie Pénicaut, janvier 2022
- « *Déclassés et reclassements selon le diplôme et l'origine sociale* », Céreq, Philippe Lemistre, juillet 2017
- « *Parcours de formation des étudiants de master* », Groupe de travail sur l'enseignement supérieur du Céreq, mai 2014
- « *La dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage, en 2009* », DARES, Annie Delort, novembre 2011

Obtention du deuxième bac +5

Entre les diplômés de la session 2018 et ceux de la session 2022, en moyenne, 13 % se sont réinscrits au sein d'une formation bac +5 (environ 18 500 étudiants en 2018 et 19 900 en 2022). Parmi eux, 41 % poursuivent au sein d'une formation bac +5 dispensée à l'université, dont 44 % se réinscrivent en première année de master (M1) et 56 % en seconde année de master (M2). Pour les réinscrits en M1 à l'université, les taux de passage en M2 en un an et de réussite en 2 ans et en 2 ou 3 ans augmentent, mais sont relativement bas (*figure 9*) comparés aux taux des primo-inscrits en master. La réinscription ferait donc peut-être office de solution « d'attente » dans l'optique de trouver un emploi, sans que l'obtention du diplôme ne soit finalement la priorité. Ainsi, l'obtention d'un emploi entre la réinscription en master et la période des examens pourrait expliquer ces taux de passage et de réussite plus faibles. En moyenne moins de la moitié passent d'ailleurs en deuxième année, ce qui pourrait indiquer qu'ils ont trouvé un emploi avant la fin de la première année.

En revanche lorsque l'on s'intéresse uniquement à ceux qui se sont réinscrits en première année de master dans le même domaine disciplinaire que le premier master obtenu, les taux sont un peu plus élevés. Ainsi, lorsque la réinscription participe à une logique de spécialisation

et d'approfondissement d'un domaine, l'obtention du deuxième master est probablement plus accessible que lorsqu'il s'agit d'une réorientation disciplinaire (*annexe 15*). Ce constat s'inverse lorsque la réinscription se fait en deuxième année de master. Les taux de réussite, quels que soit le domaine disciplinaire de réinscription, sont plus élevés que lorsque la réinscription se fait en première année, plaidant encore davantage pour l'hypothèse d'une réinscription dans l'attente de décrocher un emploi.

FIGURE 9 - Taux de passage et de réussite des primo-diplômés de master réinscrits en master comparés aux primo-inscrits (en %)

Cohorte	Passage en M2 en un an		Réussite en 2 ans		Réussite en 2 ou 3 ans	
	Réinscrits	Primo-inscrits	Réinscrits	Primo-inscrits	Réinscrits	Primo-inscrits
2018	38,1	69,6	29,8	60,8	35,4	72,3
2019	44,7	73,6	35,7	64,0	42,4	74,3
2020	48,4	74,6	37,0	65,1	40,8	74,5
2021	46,7	70,7	39,8	66,5	nd	nd
2022	51,9	75,3	nd	nd	nd	nd

nd : non disponible

Lecture : Parmi les primo-diplômés de master à l'université à la session 2018 réinscrits en première année de master à l'université à la rentrée 2018, 38,1 % sont passés en M2 à la rentrée 2019.

Champ : Primo-diplômés de master universitaire à la session 2023 en France réinscrits en master à la rentrée 2023.

Source : MESR-SIES.